

OBJECTIFS

- Actualisation des compétences
- Vérifier la maîtrise et le maintien des compétences
- Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés
- Maîtriser la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention
- Maîtriser l'utilisation des équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens de code de communication

POUR LES SURVEILLANTS

- Assurer une présence constante et le maintien des conditions de l'intervention
- Maîtriser les procédures d'alerte et de secours

POUR LES INTERVENANTS

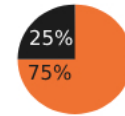
- Maîtriser les procédures d'évacuation
- Repérer et prévenir les risques

NB : Prérequis obligatoires (voir page suivante). Les prérequis devront être attestés, par écrit, par l'entreprise ou être réalisés par FTIRA. Le stagiaire devra se munir de sa tenue de travail et EPI.

CONTENU

En Présentiel

THÉORIE
PRATIQUE



Formation
certifiante

THÉORIE 2H

- Présentation du dispositif CATEC[®]
- Cadre réglementaire : code du travail, R447, R472
- Champ d'application
- Principes généraux de prévention
- Risques du travail en espaces confinés
- Les acteurs de la prévention
- Rappel sur les autorisations, permis et protocole

PRATIQUE 5H

- Vérification du matériel et mise en place du site (signalisation temporaire, repérage des risques, ventilation, détection, chute...)
- Réalisation d'exercices d'entraînement et épreuves certificatives au cours de la journée après chaque séquence formative



INFORMATIONS PRATIQUES

7 H - DE 2 À 8 PERSONNES

Les deux rôles doivent être représentés dans chaque session de formation

PUBLIC CONCERNÉ : Tout salarié titulaire du CATEC[®] en cours de validité, travaillant ou devant travailler en espaces confinés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

PRÉREQUIS : voir liste prérequis sur page suivante

PÉDAGOGIE : Diaporama / Participative / Certificative

RESSOURCES : Matériel spécifique suivant la liste du cahier des charges et

sur Espace d'Entraînement et de Certification référencé.

ÉVALUATION ET CERTIFICATION : En phase évaluative lors de mises en situation + questionnaire au cours de la journée après chaque séquence formative.

Le renouvellement du CATEC[®] est obligatoire tous les 3 ans.

DOCUMENT STAGIAIRE : Livret FTIRA

PROFIL DU FORMATEUR : 2 formateurs CATEC[®] formés et certifié par l'INRS, expérience dans le domaine enseigné, capables d'adaptabilité aux différents profils formés.

CONTACT : contact@ftira.fr / 04 74 59 52 09

**FORMATION CONFORME AUX RECOMMANDATIONS R447
ET AU DISPOSITIF CATEC[®] R472 DE LA CNAM**



PRÉREQUIS

Pour accéder au maintien et actualisation des compétences après 3 ans, le stagiaire devra être titulaire du CATEC[®] en cours de validité, avoir réalisé des interventions régulières en espaces confinés sur les 3 dernières années et une formation récente ou une pratique régulière concernant les contrôleurs d'atmosphère et les masques auto-sauveteurs actuellement mis en œuvre en entreprise.

Rappel les prérequis de la formation MAC (Maintien et Actualisation des Compétences) sont identiques à ceux d'une Formation Initiale :

POUR LES SURVEILLANTS ET LES INTERVENANTS

- Notions sur la signalisation temporaire de chantier (pour mise en œuvre dans le cadre d'une intervention)
- Maîtrise, nécessaire à la réalisation de l'intervention, de l'usage des contrôleurs d'atmosphère (mise en marche, vérification des critères accessibles pour l'utilisateur, positionnement, reconnaissance des alarmes et leur signification opérationnelle, procédure d'arrêt du matériel, informations à communiquer à son entreprise sur des dysfonctionnements constatés)

POUR LES SURVEILLANTS

- Notions sur les appareils respiratoires d'évacuation (pour contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant au moment de l'intervention)
- Notions sur l'utilisation des équipements de travail en hauteur : tripode, anti chute à rappel automatique, harnais (pour réaliser le contrôle en vis-à-vis de l'équipement de l'intervenant avant d'accéder à l'espace)

POUR LES INTERVENANTS

- Maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur : dispositif antichute : harnais, tripode, anti chute à rappel automatique...
- Maîtrise de l'utilisation des EPI (dont le masque auto-sauveteur)
- Epreuves certificatives

NB : Les prérequis devront être attestés, par écrit, par l'entreprise ou être réalisés par FTIRA. Le stagiaire devra se munir de sa tenue de travail et EPI.

Nous attirons votre attention sur les risques lors des mises en situation pédagogiques et l'intérêt de convenir avec le médecin du travail d'un suivi médical adapté, notamment pour la formation et la future activité du stagiaire.

Les deux rôles doivent être représentés dans chaque session de formation.